

& S. M. a eu la bonté de lui accorder sa demande. Il se fait depuis quelque tems beaucoup de barqueroutes dans les principales Villes de commerce du Royaume, ce qu'on attribue au retardement du reglement de l'Indult sur les effets des Gallions arrivés dernièrement en *Espagne*, & de la repartition de ces effets aux Intereffés. L'ouverture de la Foire de *S. Laurent* se fit le 20.; ce qui est un mois plutôt qu'à l'ordinaire, ne s'étant jamais faite avant le 15. Juiller. Le 17. on exécuta en Place de *Greve* quelques complices du feu assassin Nivet, qui fut lui-même roué vif dernièrement, & l'on continuë d'instruire le Procés de ceux qui sont encore détenus dans les prisons de cette Ville. Le 21. la grande Chambre du Patlement rendit un Arrêt, par lequel les Religioneux sortis du Royaume avec la permission du Roi, sont admis à succeder à leurs peres & meres, & à tous autres dont ils peuvent avoir droit par Testament ou autrement. La Duchesse douairiere d'Orleans est indisposée dans le Couvent de l'Abbaye de *Tresnel*, & la jeune Reine douairiere d'Espagne sa fille alla le 27. lui rendre visite.

IX. On mande de *Bress*, qu'il y est arrivé un *Chinois*, qui a voyagé long-tems dans les quatre parties du monde, âgé de 50. ans, & qui parle diverses langues en perfection; qu'il donne de grandes lumieres sur la navigation aux plus habiles Pilotes, & qu'il paroît vouloir embrasser le Christianisme, pour finir ses jours en *France*. Il y a une Lettre de *St. Remi* en *Provence*, qui porte, que l'Eglise des Capucins de ce lieu sauta le 20. en l'air à l'improviste; que les quatre coins du Couvent parurent en même tems tout en flammes, & que ceux d'entre les Religieux qui échaperent de cet incendie, furent d'abord arrêtés par ordre de l'Intendant; qu'on soupçonnoit un Novice qui n'avoit pas encore fait profession